

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 juin 2026

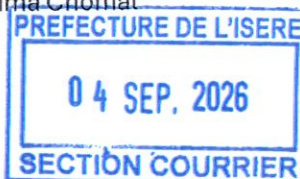
L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué par son président le 12/06/2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Marc Algoud, Frédéric Froment
- Représentants socioprofessionnels : Patricia Grillet, Frédéric Martin, Fatima Chomat

Secrétaire de séance : Cloé Dimier

Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE (maire)



VOTE :

Pour

7

Contre

0

Abstention

0

2026 -10 : RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Considérant que l'organisation actuelle de la Régie repose sur une distinction entre les fonctions administratives et les fonctions d'exploitation ;
- Considérant la nécessité d'adapter l'organisation de l'établissement à ses besoins actuels et futurs ;
- Considérant l'intérêt de renforcer la cohérence du pilotage de l'établissement, de simplifier les circuits décisionnels et d'assurer une meilleure continuité de gestion tout au long de l'année ;

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour,

DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil d'administration approuve le principe d'une réorganisation de la direction de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors reposant sur une direction unique.

Article 2 : Cette direction unique a vocation à assurer le pilotage administratif, financier, budgétaire, commercial, managérial, technique et opérationnel de l'établissement.

Article 3 : Le Président est chargé de préparer et de soumettre au Conseil d'administration les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette réorganisation, notamment celles relatives à la définition de l'emploi de directeur, à la fiche de poste correspondante et à la procédure de recrutement.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Régie.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 19 juin 2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 24 juillet 2026
- de sa publication le 24 juillet 2026



RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Sket 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr